

De la CAS

A LA FÊTE EN TRACTEUR

On voit souvent des sociétés se rendre à la fête de gym sur une remorque magnifiquement décorée tirée par un tracteur ou effectuer le ramassage des vieux papiers avec ce moyen de transport. Mais qu'en est-il sur le plan des assurances?

Les points suivants doivent être pris en considération:

- Le transport de passagers dans une remorque tractée par un véhicule muni d'une plaque d'immatriculation verte n'est admis qu'avec une autorisation spéciale délivrée par l'Office cantonal de la circulation routière.
- Le ramassage des vieux papiers avec un véhicule agricole n'est pas soumis à cette réglementation, puisque il s'agit d'un «transport gratuit d'intérêt public», soumis aux mêmes règles que les transports agricoles. «Le personnel» peut être transporté moyennant le respect des règles de sécurité usuelles.
- En ce qui concerne la prévention des accidents, nous nous reportons au bulletin d'information «Collecte de papiers» du bpa, qui décrit les mesures de sécurité et le comportement adéquat des passagers ayant pris place sur la remorque ou dans le véhicule. Ce bulletin d'information peut être téléchargé sur le site www.stv-fsg.ch > Caisse d'assurance du sport > Informations. Le même lien propose également, sous la rubrique Publications > GYMLive 5/2004, un article sur ce thème intitulé «Autorisation spéciale pour se rendre à la fête». En cas de doute pour d'autres transports «gratuits» et «d'intérêt public», il est recommandé de s'informer auprès de l'Office cantonal de la circulation routière.

Brigitte Häni/cg